



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

**12^{ème} RALLYE REGIONAL
DU BAS VIVARAIS**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023 COEFFICIENT 2

**CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

19 & 20 novembre 2022

**ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE**

Avec le concours des villes de Ruoms – Lanas – Uzer - Chauzon

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 20 septembre

Ouverture des engagements : 1 octobre 2022

Clôture des engagements : 7 novembre 2022 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 7 novembre 2022

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 13 novembre de 9h00 à 18h00 - vendredi 18 novembre de 8h00 à 18h00

Vérifications administratives le 13 et 18 novembre & samedi 19 novembre à partir de 8h00

Lieu : Mairie de Ruoms

Vérifications techniques le : 19 novembre de 6h00 à 11h00 Lieu Rue Pasteur Ruoms

Heure de mise en place du parc de départ le 19 novembre 7h00 Lieu : Parking Charles De Gaulle Ruoms

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 19 novembre à 10h30 Ruoms

Publication des équipages admis au départ le 19 novembre à 11h00 Parc fermé

Publication des heures et ordres de départ le 19 novembre 11h30 Lieu : Parc fermé

Samedi 19 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms 12h00

Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms 13h24

Départ 1^{er} étape 2^{ème} sections 15h40

Arrivée 1^{er} étape 2^{ème} sections 17h24

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape Lieu : Parc de Ruoms

Dimanche 20 novembre :

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 8h00

Arrivée 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 9h44

Départ 2^{ème} étapes 4^{ème} sections 11h30

Arrivée 2^{ème} étapes 4^{ème} sections 13h14

Vérification finale Garage Auto Moto 07

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape Parc Ruoms

Remise des prix le 20 novembre 2022 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 19 et 20 novembre 2022 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **N° R29 en date du mardi 23 aout 2022** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N° 575 en date du mardi 23 aout 2022**

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 19 et 20 novembre 2022 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro ...**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

Membres : Le comité de l'ASA Ardèche

Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 19 & 20 novembre 2022

Organisateur technique

Asa Ardèche 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs
Directeur de Course

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES
Officiel VHRS

Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Commissaires Techniques stagiaire
Médecin chef
Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits
Observateur

Chargé des relations avec la presse
Classement

LC Chrono Moderne – VHC
Speaker Vezolles Patrick

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Mr Armand AGOSTINHO
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376
Mme Besancon Monique Licence n°9682
Mr Gagnaire Patrick Licence n°3062
Mr Heritier Thierry n°1713 VHC VHRS
Mr Mocelin Denis Licence n°3310
Mr Gauthier Jacques Licence n° 35196
Mr Gimeno Christophe Licence n°40651
Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616
Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151
Mme Dalpaos Sylvie n°233751
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762
Mr Masclaux Sébastien n°
Mr Licence ADT Cécile

Mr
Mr
Mme
Mr xx Licence n°

Mr xx Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Bas Vivarais Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Bas Vivarais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le: Lundi 7 novembre 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum. Moderne – VHC – VHRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 300€ avec la publicité facultative pour les équipage 100% licenciés ASA ARDECHE
- 320€ avec la publicité facultative pour les équipage 50% licenciés ASA ARDECHE
- 340€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 600€ sans la publicité facultative

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le samedi 19 & dimanche 20 novembre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 135 km.

Il est divisé en deux étapes et 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.948 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape Section 1 & 2:

ES 1 – 3 Lanas 4.331 km

ES 2 – 4 Chauzon 5.406 km

Dimanche Etape Section 3 & 4 :

ES 5 - 7 Lanas 4.331 km

ES 6 - 8 Chauzon 5.406 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le

Dimanche 13 novembre de 9h00 à 18h00 – Vendredi 18 de 8h00 à 18h00

6.3P. PENALITES

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées. Autres infractions : 1^{er} infraction, selon la gravité: 1 ou 3 minutes, ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné. 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC au règlement de la coupe de France des Rallyes

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et coupe de France 2022

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Scratch

PREMIER	340,00 €
DEUXIEME	200,00 €
TROISIEME	125,00 €

Remise des prix par classe

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

Si moins de 5 partants seul le 1^{er} et le 2^{ème} de classe seront primé

Montant des prix par classe

Premier	340,00 €
Deuxième	165,00 €
Troisième	75,00 €
Quatrième	50,00 € si plus de 10 partants

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

Classement Général : Les trois premiers du scratch

Classes : Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Tous les prix sont cumulables, les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.